

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 19 Septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 19 Septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Septembre 2019 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe BONNIER, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Adeline DURAND, Amaël MOULIN, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE, Joël GUINAND, Laurent VILLE

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Hervé BONY, Chantal GUYOT, Guillaume SOUBEYRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Laurent VILLE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 Juillet 2019**

Le compte-rendu du 18 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

**1. POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX ET ACTIONS EN COURS :**

▪ **Complexe Sportif :**

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif des dépenses relatives au complexe sportif qui sera présenté lors de l'inauguration du dimanche 22 Septembre.

Quelques modifications seront apportés pour raison de sécurité concernant le départ du limon de la main courante.

Suite au passage de la commission agrément gymnase du comité Loire Basket Le terrain de basket a reçu l'homologation.

Quelques mises en conformité sont à prévoir :

- Une mousse de protection pour la cage de handball
- Un miroir dans le vestiaire arbitre

Il en ressort également que l'éclairage des 4 angles manque de luminosité

Le contrôle d'accès est en cours de finalisation.

Adeline DURAND, présente le logiciel de réservation du complexe, ainsi que, le règlement intérieur si afférant destiné aux particuliers et aux associations. Une convention sera établie en cas d'utilisation spécifique par les associations.

Après inscription en mairie, les habitants de Coise pourront effectuer leurs réservations sur le site et planifier leur activité en fonction du matériel en place.

Les agents techniques auront en charge d'installer le matériel (sauf le matériel pour le badminton) en fonction du planning des activités qui sera déterminé à l'avance.

Pour les associations la répartition des codes et des badges est en cours.

Concernant les demandes de créneaux, les associations de Coise seront prioritaires sur les associations extérieures.

En cas d'incivisme, dégradation du matériel la personne sera sanctionnée et devra se rapprocher de son assurance afin de réparer les dégâts occasionnés. La mise en place d'une caution a été évoquée mais ne peut

aboutir car dans ce cas, les chèques de caution devraient être encaissés et cela impliquerait de désigner un régisseur.

Les derniers préparatifs pour l'inauguration du complexe avancent. Concernant le stationnement Mr Jean Marc PLUVY met à disposition un terrain lui appartenant. A cet effet le maire propose de lui verser une indemnité.

▪ **PLU** :

Les réunions de travail sur les thèmes de « l'agriculture », « espaces forestiers », « habitat et développement » ont eu lieu.

Il a été fait l'état des lieux concernant l'urbanisme de développement urbain.

Le nombre de réunion publique reste à définir.

Mr le Maire évoque les problématiques importantes liées à la révision du PLU (réglementation et enjeux).

La première réunion publique est programmée le Jeudi 14 Novembre à 20 h à la salle des Mariages

▪ **MAM (Maison d'Assistante maternelle)** :

Mr le Maire informe qu'une demande de solde de la subvention FSIL a été demandé et que celle-ci ne sera peut-être pas versée car l'état s'est désengagé avec pour motif d'autres subventions obtenues pour cette opération

**2. DELIBERATIONS** :

1) **Décision Modificative N°01/2019**

M. le Maire indique qu'il convient d'ajuster le Budget primitif 2019. Sur sa proposition le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la décision budgétaire modificative suivante :

**SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES**

Article	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	24 141 €
21318	complexe sportif	10 000 €
21578	Signalétique	4 000 €
2151	Aménagement Bassin de rétention	7 000 €
2188	Aspirateur	1 000 €
2188	Tapis église	2 000 €
	<b>Total</b>	<b>48 141 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES**

Article	Libellé	Montant
10222	FCTVA	48 141 €
	<b>Total</b>	<b>48 141 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Article	Libellé	Montant
60611	Eau & Assainissement	1 000 €
60612	Energie – Electricité	500 €
60628	Autres fournitures non stockées	200 €
60632	F de petit équipement	500€
60633	F.de voirie	1 000 €
61521	Ent de terrain	9 600€
615221	Bâtiments publics	55 196 €
61551	Entretien matériel roulant	1 000 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500 €
6156	Maintenance	500 €
6232	Fête et cérémonies	2 000 €
6257	Réception	200 €
6261	Frais d'affranchissement	100 €
6262	Frais de télécommunication	1 000 €
6281	Concours divers (cotisations)	800 €
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	10 000€
6216	Personnel affecté par le GFP	200 €
6411	Personnel titulaire	1 000 €
6454	Cotisations ASSEDIC	100 €
6531	Indemnité élus	1 500 €
65541	Compensation charges territoriales	1 500 €
6574	Subv.fonct.pers.droit privé	2 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>91 396€</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES**

Article	Libellé	Montant
74121	Dotation solidarité rurale	28 146 €
74127	Dotation de péréquation	57 252 €
744	FCTVA	- 1 200 €
74718	Autres	105 €
74834	Etat/Compens.taxe fonc	2 839 €
74835	Comp exo taxe hab	4 104 €
773	Mandats annulés	150 €
	<b>Total</b>	<b>91 396 €</b>

## 2) Avis sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Programme Local de l'Habitat (PLH) des Monts du Lyonnais porté par la Communauté de Communes. Celle-ci a transmis, le 02/09/2019, un projet à chacune des 32 communes de son territoire pour recueillir leur avis sous un délai de 2 mois.

L'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation indique que « le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

L'élaboration du PLH relève d'une démarche volontaire de la Communauté de communes. De nombreux partenaires ont été mobilisés, qu'ils soient professionnels, associatifs ou institutionnels, et les élus ont été fortement impliqués.

Trois documents ont ainsi pu être co-élaborés avec les acteurs locaux :

- Un diagnostic pour étudier l'ensemble des caractéristiques du territoire dans le domaine de l'habitat et du logement, et en identifier les principaux enjeux ;
- Un document d'orientations stratégiques, définissant 4 grands axes pour la politique de l'habitat des Monts du Lyonnais ;
- Un programme de 14 actions, visant à mettre en œuvre de façon pratique la politique définie.

La mise en œuvre du PLH des Monts du Lyonnais est prévue sur la période de 2020 à 2026.

le diaporama explicatif est présenté au conseil :

En résumé :

Orientation stratégique	Actions
1 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Assurer le suivi de la production en veillant à la qualité et à l'intégration du projet dans un marché plus large</li><li>2. Accompagner les communes dans la réponse aux besoins en logement social et abordable</li><li>3. Encourager la diversification des produits pour répondre à l'évolution des besoins</li><li>4. Encourager le développement d'un habitat adapté en direction des personnes isolées et en perte d'autonomie</li></ol>
2 : Faire de l'habitat un vecteur de développement des Monts du Lyonnais	<ol style="list-style-type: none"><li>5. Développer une approche habitat déclinant les différentes politiques conduites sur les Monts du Lyonnais</li><li>6. Développer une offre de logements qui permette d'héberger les salariés du territoire</li><li>7. Mobiliser un réseau de professionnels du bâtiment pouvant intervenir en faveur de l'amélioration de l'habitat</li><li>8. Valoriser l'habitat comme porteur d'une identité des Monts du Lyonnais</li></ol>
3 : Développer un habitat performant, économe et durable	<ol style="list-style-type: none"><li>9. Agir en faveur du développement d'un habitat économe de la ressource foncière</li><li>10. Encourager la remise sur le marché des logements vacants par la promotion de la fonction sociale du parc privé</li><li>11. Enrayer le mal-logement avec un meilleur repérage et suivi des situations d'habitat indigne</li><li>12. Améliorer la performance énergétique des logements</li></ol>
4 : La Communauté de communes, pilote de la politique locale de l'habitat	<ol style="list-style-type: none"><li>13. Suivre la mise en place du PLH à l'aide d'un observatoire de l'habitat et du foncier</li><li>14. Assurer le suivi opérationnel de la politique de l'habitat auprès des élus et des partenaires</li></ol>

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour valider le projet de PLH des Monts du Lyonnais

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitat,

Vu la délibération n°17-1141 du Conseil Communautaire de la CCMDL en date du 28 novembre 2017 prescrivant l'élaboration du PLH des Monts du Lyonnais,

Vu la délibération n°19-0728 du Conseil Communautaire de la CCMDL en date du 23 juillet 2019 arrêtant un projet du PLH des Monts du Lyonnais,

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat des Monts du Lyonnais 2020-2026,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des membres présents**

**DE RENDRE** un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat des Monts du Lyonnais 2020-2026 arrêté par la CCMDL,

3) **Versement d'une indemnité à Mr PLUVY pour l'utilisation d'un terrain à usage de stationnement pour l'inauguration du complexe sportif**

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une indemnité à Mr PLUVY pour le prêt du terrain à usage de stationnement pour l'inauguration du complexe sportif.

Sur sa proposition le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le versement d'une indemnité d'un montant de 60 € à l'attention de Mr PLUVY Jean Marc.

**3. QUESTIONS DIVERSES :**

• **Voirie**

Les travaux sont en cours au lotissement du creux du loup

• **Culture**

L'association « la fabrik » propose une intervention pour leur spectacle « un mouton dans le ciel » moyennant le prêt d'une salle + une participation. Le conseil n'est pas favorable

**4. INFORMATION DIVERSES :**

- L'association les tréteaux du grand Val souhaiterait que le sol du hall d'entrée en mauvaise état soit repeint.
- Bilan du comice des 4 cantons : Bonne dynamique – bonne implication des Coisatère
- Ecole de Coise : La rentrée a eu lieu avec 69 élèves répartis dans 3 classes. Des travaux de peinture des fenêtres extérieures sont à prévoir
- Le local initialement occupé par Mme PEYRON ostéopathe actuellement disponible a suscité l'intérêt d'une esthéticienne qui ne peut malheureusement pas y prétendre pour des raisons d'accessibilité, l'agrément a été refusé
- Suite à une demande des classes en zéro, d'un geste de la mairie en raison du budget important affecté à l'apéritif le conseil propose la gratuité de la salle
- L'association, portant l'action « un Noël solidaire » qui avait précédemment fait une demande à la mairie de Coise de mise à disposition à titre gratuit d'une salle, a indiqué que la manifestation se déroulerait à Larajasse

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : **17 Octobre 2019 à 20H30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

Vu le 24 Septembre 2019,

Le Maire,  
Philippe BONNIER